Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 035-200017648-20261014-DEL2026_041-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE QUATORZE OCTOBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE,

Lieu de la séance	Salle n° 1 – 8 le carfour 35340 LA BOUEXIERE
Date de convocation	09 octobre 2026
Présents	MMES L. BODIN, C. FRANCANNET, N. HEUZE-MICHEL, C. LEBON, J. LE QUERE, E. THOMAS-LECOULANT MM J. BEGASSE , D. BLOT, B. CHEVESTRIER, J. DELAUNAY, , E. FRAUD, L. GIEU, Y. GUILLOIS, T. JOUANGUY, A. PECHON, D. VEILLAUX.
Absents représentés	C. BREGEON (POUVOIR A MME LEBON) ; E. GOULARD (POUVOIR A M. JOUANGUY) ; A-L. OULED-SGHAIER (POUVOIR A MME THOMAS-LECOULANT)
Absents	O. BARBETTE, G. BEGUE ; J. BELLONCLE, B. BONENFANT, S. CHYRA, Y. DANTON; G. DENIARD, M. GUILARD
Secrétaire de séance	Mme Elise TOLU

Délibération n°2026-041 : Marché de fourniture de couches des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du CIAS - Lancement de la consultation

Rapporteur : Emmanuelle THOMAS-LECOULANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2123-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2023-34 du 15 novembre 2023 portant modification des statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Liffré-Cormier Communauté, établissement public sous tutelle de Liffré-Cormier Communauté ;

Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 035-200017648-20261014-DEL2026_041-DE

Il est exposé ce qui suit :

Jusqu'à présent, le service Petite Enfance du CIAS de Liffré-Cormier Communauté effectuait les achats de couches pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de gré à gré, hors marché public formalisé.

Aujourd'hui, compte tenu du volume cumulé des besoins sur l'ensemble des structures (petite crèche de Liffré, petite crèche de La Bouëxière, petite crèche de Saint-Aubin-du-Cormier, micro-crèche de Chasné-sur-Illet et micro-crèche de Dourdain), les dépenses annuelles atteignent le seuil légal imposant la passation d'un marché public conformément au Code de la commande publique.

La mise en place d'un marché public dédié aux couches répond à plusieurs objectifs majeurs pour la collectivité :

1. Respecter la réglementation de la commande publique en encadrant juridiquement les achats de la collectivité ;

2. Générer des économies d'échelle et optimiser les coûts grâce à la centralisation et la mutualisation des commandes ;

3. Garantir des exigences sanitaires et écologiques élevées, en imposant au cahier des charges des critères stricts quant à la composition des couches (composition saine, absence de perturbateurs endocriniens/substances toxiques, labels écologiques, respect de la peau des tout-petits…) ;

4. Sécuriser la chaîne d'approvisionnement et de livraison directement au sein des différentes structures d'accueil.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, afin d'ajuster au plus près les commandes selon la fréquentation et le nombre d'enfants accueillis dans les structures au fil de l'année.

Ce marché sera conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de sa notification, reconductible une fois pour une période de deux ans, soit une durée totale maximale de quatre ans.

La procédure retenue sera un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique. Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'appuieront principalement sur la valeur technique et la qualité écologique des couches, le prix, ainsi que la qualité du service de livraison.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la création d'un marché de fourniture et livraison de couches pour les EAJE du CIAS ;
- **ACTE** que le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée initiale de 2 ans, reconductible 1 fois pour une durée de 2 ans (soit 4 ans maximum) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant) à valider le dossier de consultation des entreprises (DCE), à lancer la procédure de mise en concurrence, à accomplir l'ensemble des actes nécessaires à sa conduite et à solliciter toute subvention ou aide éventuelle s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 035-200017648-20261014-DEL2026_041-DE

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	Elise TOLU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.